



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/77

QUESTION N°8

OBJET : INTERCOMMUNALITE / RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/77 – INTERCOMMUNALITE / Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Vu l'avis favorable de la CLECT en date du 31 août 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 septembre 2022,

Vu les délibérations n°D/2022/107 et n°D/2022/108 du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2022 relatives aux rapports n°1 et 2 de la CLECT,

Vu les rapports n°1 et 2 annexés à la présente délibération,

Considérant que les rapports de la CLECT doivent faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes membres ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 31 août 2022.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

